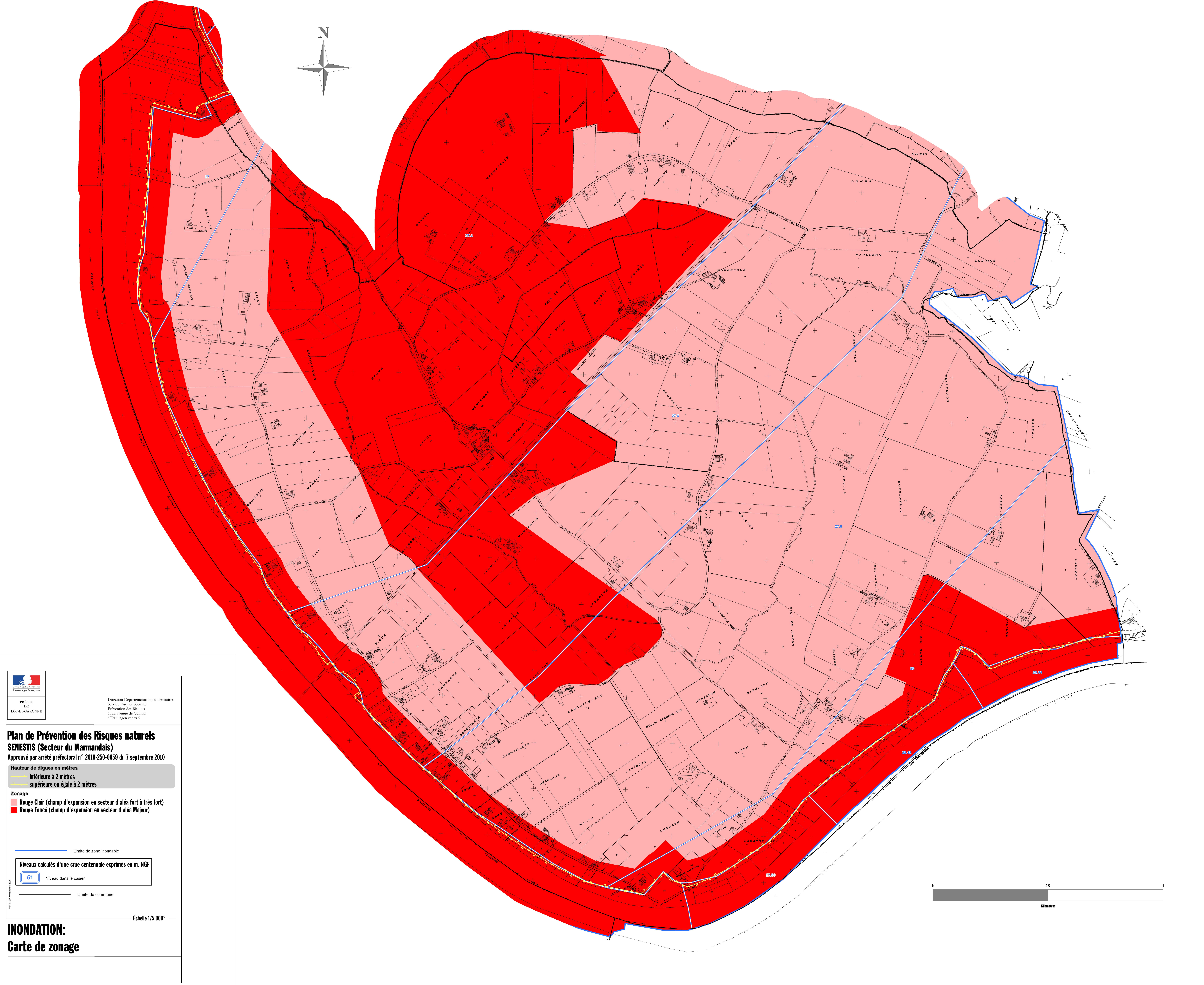






PRÉFET
DE
LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Risques-Sécurité
Prévention des Risques
1722 avenue de Cédar
47916 Agen cedex 9

Plan de Prévention des Risques naturels
SENESTIS (Secteur du Marmandais)
Approuvé par arrêté préfectoral n° 2010-250-0059 du 7 septembre 2010

Hauteur de digues en mètres
— inférieure à 2 mètres
— supérieure ou égale à 2 mètres

Zonage
■ Rouge Clair (champ d'expansion en secteur d'aléa fort à très fort)
■ Rouge Foncé (champ d'expansion en secteur d'aléa Majeur)

— Limite de zone inondable

Niveaux calculés d'une crue centennale exprimés en m. NGF
51 Niveau dans le casier

— Limite de commune

Échelle 1/5 000^e

INONDATION:
Carte de zonage